



Logo et charte graphique du Conseil départemental du Gard

L'utilisation du logotype du Conseil départemental du Gard est strictement réglementée et subordonnée à un partenariat. Toute exploitation du logo du Conseil départemental du Gard requiert l'autorisation formelle de la Direction de la Communication et l'application des règles de reproduction décrites sur la présente page.

Publié le 25/09/2024 - Mise à jour le 25/09/2024

Pour qui ? Quel format ? Quel usage ?

Pour les professionnels de la communication travaillant avec le Conseil départemental du Gard (agences de communication, photgraveurs, imprimeurs...), et ses partenaires.



Lorsque la version du logo en noir ou en blanc est utilisée puis imprimée sur un support de type T-shirt ou autres déclinaisons de goodies, veillez à ce que la forme "carrée" du logo soit bien visible.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76